

**AVISU CESEC 2020-29<sup>1</sup>**  
**AVIS CESEC 2020-29**

*Relatif à la*  
*Rilativu à a*

***Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CDC et la Radio France Bleu RCFM 2020-2022***

*Cunvinzioni plurianninca d'ughjittivi è di mezi trà a CDC è Radio France Bleu RCFM 2020-2022*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 15 juillet 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CDC et la Radio France Bleu RCFM 2020-2022;

*Vistu a lettera di presentazione di u 15 di lugliu 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a cunvinzioni plurianninca d'ughjittivi è di mezi trà a CDC è Radio France Bleu RCFM 2020-2022;*

**Après avoir entendu les services de la Direction de la langue corse**

*Dopu intesu, i servizii di a Direzione di a lingua corsa*

**Sur rapport de Jean DAL COLLETTTO**

*À nant' à u raportu di Jean DAL COLLETTTO*

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 28 juillet 2020 à Corti,  
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica  
Adunitu in seduta pienaria u 28 di lugliu di u 2020, in Corti  
Prununzia l'avisu chì seguita*

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité

Le présent rapport concerne la proposition de renouvellement de la convention entre la Collectivité de Corse et la radio France Bleu RCFM relative au développement et au soutien de la programmation en langue corse pour la période 2020-2022.

**France Bleu RCFM (Radio Corse Frequenza Mora)**, développe une programmation accordant une place importante à la culture et à la langue corses à travers un ensemble d'informations locales, pratiques, de prévisions météorologiques, d'émissions bilingues ou totalement en langue corse.

RCFM a établi un partenariat avec « l'Università di Corsica », s'inscrivant dans le cadre d'un diplôme universitaire (DU) de journaliste bilingue.

**RCFM s'engage d'années en années en matière de langue corse** à privilégier le recrutement de corsophones.

**RCFM s'impose ainsi comme acteur majeur du développement durable de la langue corse** dans la vie sociétale et dans le paysage public insulaire.

Il est proposé, par ce rapport, de renouveler le partenariat sur une période de trois ans (2020-2022) dans la continuité des conventions d'objectifs et de moyens précédentes. (« *Lingua 2020 pà a nurmalizazione di a lingua corsa versu una sucità bislingua* » du 16 avril 2015 et « *Media & lingua corsa* » du 28 juillet 2017 adoptés par l'Assemblée de Corse). La contribution financière de la Collectivité de Corse s'élèvera à 330 000 € soit 110 000 € par an.

**Les membres du CESEC ont pleinement conscience du fait que l'antenne de RCFM constitue aujourd'hui un outil majeur de développement de la langue orale insulaire et se substitue, en quelque sorte, à la traditionnelle transmission orale qui nous a permis d'hériter de celle-ci.**

**Les conseillères et des conseillers remarquent unanimement l'effort accompli depuis la naissance officielle de ce média et constatent la grande lisibilité de son action sur notre territoire. Son activité est remarquable, tant dans le domaine linguistique que culturel avec, notamment, un soutien avéré à la création artistique insulaire.**

**Cette radio publique locale doit pouvoir mener à bien sa stratégie de développement quantitatif mais aussi qualitatif en ce qui concerne la présence de la langue corse. Ces deux axes requièrent évidemment une formation initiale complétée par une formation continue, afin de perfectionner encore et toujours la qualité de la langue car, force est de le constater, RCFM est aujourd'hui une des références majeures pour une population en quête de repères linguistiques stables et confirmés.**

**Le CESECC s'interroge sur l'incompatibilité entre l'article 12: « Confidentialité » et les articles 3: « Obligations de Radio France » et 8: « Communication », posant le problème de la « non divulgation » des dépenses publiques.**

**Le CESECC constate que les engagements pris par la radio répondent pleinement aux attentes de la population et contribuent favorablement à son rayonnement. À l'instar de toutes les actions**

**positives qui ont pu être développés par RCFM, le CESEC est attentif à toute évolution qui pourrait permettre de :**

*- développer des interventions régulières dans les écoles en établissant une convention avec le rectorat - diffuser des émissions à destination de la jeunesse et animées par elle - promouvoir les "perspectives professionnelles" offertes par la langue corse - varier l'offre de diffusion notamment dans la programmation musicale car il est constaté une inégalité dans la promotion des artistes - veiller au respect de la polynomie de notre langue en assurant la présence de plusieurs régiolectes, évitant par là même une homogénéisation du « parler radiophonique » et une normalisation arbitraire – poursuivre l'effort déjà entrepris "Mediterradio" avec RAI SICILE, RAI Sardegna, pour inscrire notre langue dans un système de "plurilinguisme" dans un cadre d'échanges radiodiffusés dans le bassin méditerranéen – constituer un fonds documentaire sonore à partir des enregistrements réalisés.*

*Il serait en outre utile d'initier une grande enquête publique de satisfaction media / langue corse.*

**Le CESEC émet un avis favorable à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens CDC-RCFM 2020- 2022.**

**La Présidente,**

**Marie-Jeanne NICOLI**

